

Recours au Règlement

putés faire de l'obstruction systématique. Les Canadiens ont vu des adultes se conduire comme des enfants sur leur petit écran.

J'ai un autre exemple d'un problème qui crève les yeux et que seule la présidence pourrait peut-être résoudre. Nous débattions cette semaine une motion très simple, une motion parfaitement réglementaire qui prévoit que le débat sur une question ne soit plus ajourné. On garde cette motion en réserve dans certaines circonstances et pour l'étude de mesures très précises, pour se libérer de la tyrannie de la minorité. En dernier ressort, c'est la majorité qui décide au besoin.

L'histoire du Parlement montre que le gouvernement a déjà été obligé de le faire, mais cela n'est pas arrivé souvent. On n'a qu'à consulter les précédents au Parlement britannique et ailleurs dans le monde pour s'en convaincre. C'est une mesure que l'on utilise au besoin, peu souvent. Au cours de ma carrière aux Communes, je me souviens d'un tel épisode à propos de la Constitution qui avait duré plusieurs jours. Je me souviens aussi de l'affaire du timbre qui avait retenti plusieurs jours à la Chambre et donné lieu à diverses décisions de la présidence.

M. Boudria: Vous étiez-vous aussi attaqué à la présidence à l'époque?

M. Hawkes: J'invite le député et la Chambre par la même occasion à revoir la bande vidéo du soir où la présidence a été prise à partie. Vous verrez que je n'étais pas en cause.

M. Boudria: Votre leader à la Chambre a été le seul à le faire.

M. Hawkes: Nous avions envie de monter à l'assaut et il a été très difficile de rester assis dans une telle situation, mais je veux qu'il soit bien clair que quiconque prend désormais la parole ici pour dire que j'ai attaqué la présidence induit la Chambre en erreur. C'est à peu près la quatrième fois que je le répète, à mon avis, ils mentent à la Chambre délibérément, parce que cela ne s'est pas produit, et étant donné l'immunité parlementaire les députés ne sont pas autorisés à prendre la parole ici pour accuser un collègue sans mettre leur siège en jeu. Si vous pensez que j'ai attaqué la présidence, accusez-moi ici. Faites-le officiellement et renvoyons la question à un comité; si j'ai raison et vous avez tort, vous donnerez votre démission. Voilà à quoi conduit une accusation. Plus tard dans la journée, je voudrai y revenir à propos

d'une question de privilège. J'ai une autre question qui concerne une accusation. J'ai porté une accusation à la Chambre et je pense que c'est très grave.

Cependant, je voudrais revenir à la question dont nous sommes saisis maintenant. Dans une démocratie, la majorité ne peut pas être soumise à la tyrannie de la minorité, pourtant il doit y avoir un processus qui permette aux minorités de participer librement et équitablement. C'est un équilibre que doit établir en grande partie le Président et, en dernier ressort, la Chambre, si cela est nécessaire.

Pendant le vote, au début de la semaine lorsque nous débattions la motion que la Chambre ne devrait pas ajourner davantage, les néo-démocrates hurlaient «34». Ils comptaient. Que signifie le chiffre 34? Cela veut dire qu'en 34 occasions différentes la Chambre a dû consacrer du temps et de l'argent pour vaincre l'obstruction par un vote majoritaire à la Chambre au cours de cette législature, qui est relativement courte.

Nous nous sommes réunis pendant deux semaines en décembre 1988. Nous sommes revenus en avril 1989 et on a suivi depuis le calendrier habituel, mais nous n'avons même pas encore eu une année de séances normales. En général, les sessions durent environ 175 jours et, selon le NPD, déjà à 34 occasions, la Chambre a perdu du temps à lutter contre des tactiques obstructionnistes et ce, au coût d'un million de dollars par jour.

Quelle attitude infantine! Dans les écoles primaires et secondaires du pays, dans les sociétés d'aide mutuelle, les groupes confessionnels ou toute autre association de notre société, ce genre d'obstructionnisme ne serait pas toléré.

D'ailleurs, cet obstructionnisme sert-il à défendre de grands principes? Savez-vous de quoi la Chambre était saisie cette semaine quand nous avons eu à proposer cette motion? De changements mineurs au régime d'assurance-récolte touchant les agriculteurs canadiens, et particulièrement ceux de l'Ouest. Les députés néo-démocrates viennent pour la plupart de l'Ouest du Canada. En fin de compte, ils n'ont même pas voté contre la mesure législative, ils en ont simplement retardé l'adoption. Au coût d'un million de dollars par jour, ils ont fait de l'obstruction, à tour de bras.

Cette semaine, ils ont découvert, en examinant le Règlement de la Chambre, qu'ils devaient donner un avis de 48 heures pour mettre leur motion aux voix aujourd'hui et ils ont interdit aux greffiers au Bureau d'en informer les autres députés. J'appelle cela de l'obstruc-